

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 11 avril 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents : MM. CORABOEUF, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER S., GROENENWEG et Mmes DENEUBOURG, PAIN et THOMASSE.

Absents excusés : M. SELSCHOTTER Bernard donnant pouvoir à M. SELSCHOTTER Sylvain, M. DOS SANTOS et Mme GRAVELET.

Secrétaire de séance : Mme PAIN

Début de séance : 20h10

Le compte rendu du conseil du jeudi 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET GROUPE SCOLAIRE :

Madame COCARD donne lecture du compte de gestion et Madame DUMAS du compte administratif et du budget groupe scolaire au Conseil Municipal.

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 448.53 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 8 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 9 voix.

Le conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2019 suivant :

- En section de fonctionnement pour la somme de 208 600.00 € à l'unanimité par 9 voix.

BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

- Pour le budget assainissement :

Madame COCARD donne lecture du compte de gestion et Madame DUMAS du compte administratif et du budget assainissement au Conseil Municipal.

Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 174 839.78 € et un excédent de fonctionnement de 36 112.56 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 8 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 9 voix.

Le conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2019 suivant :

- En section d'investissement pour la somme de 216 145.00 €
- En section de fonctionnement pour la somme de 106 252.56 €

A l'unanimité par 9 voix

- Pour le budget communal :

Madame COCARD donne lecture du compte de gestion et Madame DUMAS du compte administratif et du budget communal au Conseil Municipal.

Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 26 646.84 € et un excédent de fonctionnement de 127 478.67 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 8 voix.

Le compte de gestion est également adopté à l'unanimité par 9 voix.

Le conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2019 suivant :

- En section d'investissement pour la somme de 179 882.00 €
- En section de fonctionnement pour la somme de 910 470.67 €

A l'unanimité par 9 voix

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

La décision doit être communiquée à la communauté de communes avant le 30 juin 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de différer au 1^{er} janvier 2026 cette compétence.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'installation de l'arrosage intégré automatique du monument aux morts. L'ensemble du Conseil remercie les conseillers qui ont participé aux plantations.

Les élections européennes ayant lieu dimanche 26 mai 2019, la composition du bureau est arrêtée par le conseil.

Pour le tour du Loiret prévu le 24 mai avec un passage sur notre commune entre 14 h 45 et 15 h 15, Monsieur le Maire fait appel aux volontaires pour baliser le trajet.

Fin de séance : 23 h 20